

Recu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023 01-DE

Réf: D2023_12_21_01

S2LOW

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 16 Présents: 10 Votants: 09

Votes

Pour: 09 Abstention: 0 0 Contre:

Date d'Affichage 26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: ACQUISITION DE MODULAIRES A L'OGEC STE MARIE DE ST JULIEN DES LANDES

Mme Carole GAUVRIT, étant vice-présidente de l'OGEC, ne participe pas au débat et au vote

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'école Ste Marie de St Julien des Landes effectue des travaux de réhabilitation de leur bâtiment et que la commune s'est portée acquéreuse de leurs modulaires ; modulaires qui seront installés près du cimetière pour l'association « Chasse ».

Suite au à la réunion du conseil d'administration de l'OGEC, le prix de 12 000€ TTC a été fixé par les membres. Il est également indiqué que les modulaires devront être enlevés, si possible, entre le 14 et 22 janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ACCEPTE l'achat des modulaires pour le prix de 12 000€ TTC,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET Le secrétaire de séance Jean-Philippe GODET

Saint Aulien

Envoyé en préfecture le 22/12/2023 Reçu en préfecture le 22/12/2023 SILOW

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023_02-DE

Réf: D2023_12_21_02

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice: Présents: 10 10 Votants:

Votes

10 Abstention: 0 0 Contre:

Date d'Affichage 26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAILE ET EPI: AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et L 5211-10,

Vu la règlementation sur les marchés publics, et plus particulièrement l'article R2123-1, 1° du Code de la Commande Publique concernant la procédure adaptée, et les articles L.2113-6 et L.2113-7 régissant les groupements de commandes,

M. le Maire expose au conseil communautaire qu'une consultation a été réalisée en groupement de commandes et en procédure adaptée pour conclure un accord-cadre à bons de commandes pour « la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle ».

Ce groupement de commande est constitué de la Communauté de Communes du Pays des Achards et des communes de Martinet, Nieul-le-Dolent, Sainte-Flaive-des-Loups, Saint-Georges-de-Pointindoux, Beaulieu-sous-la-Roche, Saint-Julien-des-Landes.

L'accord-cadre est passé pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois pour 18 mois et une fois pour 12 mois (maximum 4 ans).

Le marché est divisé en deux lots :

- Lot n°1 : Vêtements et équipements de protection individuelle pour les services techniques,
- Lot n°2: Vêtements et équipements de protection individuelle pour le pôle Enfance-Jeunesse.

Le lot n° 1 concerne les membres du groupement sui Reçu en préfecture le 22/12/2023

Communauté de Communes du Pays des Achards,

- Commune de Nieul-le-Dolent,

- Commune de Sainte-Flaive-des-Loups,
- Commune de Saint-Julien-des-Landes.
- Commune de Beaulieu-sous-la-Roche,
- Commune de Saint-Georges-de-Pointindoux,
- Commune de Martinet.

Le lot n° 2 concerne uniquement la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023 02-DE

Considérant le tableau d'analyse des offres fait par la communauté de communes du Pays des Achards, coordinateur du groupement, M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché comme suit :

Lot n° 1 : Vêtements et équipements de protection individuelle pour les services techniques à la société ACTUEL VET -6 rue Léonard de Vinci -17440 AYTRE pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois pour 18 mois

et une fois pour 12 mois.

Le montant maximum de dépenses pour la commune de St Julien des Landes est fixé à 13 500 € HT pour la totalité de l'accord-cadre (5 000 € HT + 5 000 € HT + 3 500 € HT).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ATTRIBUE l'accord-cadre à bon de commande pour la fourniture des vêtements de travail et EPI à la Sté ACTUEL VET pour un montant de 13 5000€ HT (lot n°1)

- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET Le secrétaire de séance Jean-Philippe GODET

5



Reçu en préfecture le 22/12/2023 52LO

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023 03-DE

Réf: D2023_12_21_03

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : Présents : 10 Votants: 10

Votes

Pour: 10 Abstention: 0 0 Contre:

Date d'Affichage 26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: LIGNE DE TRESORERIE - OUVERTURE

Compte tenu des besoins de trésorerie et dans l'attente des versements de subventions liées aux travaux de construction de la médiathèque et du versement du FCTVA, M. le Maire propose de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00€ destinée à faciliter l'exécution du budget annuel.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions reçues.

	CREDIT MUTUEL	CREDIT AGRICOLE	LA BANQUE POSTALE	CAISSE D'EPARGNE	
Montant accordé	200 000.00€	200 000.00€	189 000.00€	200 000.00€	
Durée	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	
Taux	3.925% + marge associée de 0.75% = 4.675%	3.97% + marge associée de 0.68% =4.65%	Taux variable: 3.90% + marge associées de 1.49% =5.39% Taux fixe: 5.16%	3.835% + marge associée de 0.54€ =4.375%	
Mobilisation	En une fois ou par tranches minimales de 10%	Pas de montant de minimal	Pas d'information	Pas de montant minimum	
Commission d'engagement	Néant	0.15% l'an à la mise en place	Pas d'information	Pas d'information	
Commission de non utilisation	Néant	Néant	Pas d'information	0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen – Périodicité trimestrielle	
Frais de dossier	200.00€	160.00€	Pas d'information	200.00€	

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12_21_2023_03-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBER

- D'ACCEPTER la proposition du Crédit Mutuel présentée ci-dessus pour un montant de 200 000.00€ telle que la demande avait été effectuée
- **DE PRENDRE L'ENGAGEMENT:**
 - d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel,
 - -d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,
 - pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
- DE CONFERER, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Reçu en préfecture le 22/12/2023 52/LO

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023 04-DE

Réf: D2023_12_21_04

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 16 Présents : 10 Votants: 10

Votes

10 Pour: Abstention: 0 Contre: 0

Date d'Affichage 26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET CCAS

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget CCAS de Saint Julien des Landes à hauteur de 6 343.00€.

Ce montant est calculé en fonction du reste à charge du repas des ainés, des aides versés exceptionnellement et du reste à charge sur le logement n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

DECIDE d'attribuer une subvention au budget CCAS de Saint Julien des Landes à hauteur de 6 343.00€, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023 du budget principal,

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023 05-DE

Réf: D2023 12 21 05

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : Présents: 10 Votants: 10

Votes

Pour: 10 Abstention: 0 0 Contre:

Date d'Affichage 26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: AUTORISATION FAITE A M. LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES **DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BUDGET 2024**

L'article L1612-1 du CGT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », hors chapitres 16, 001 et restes à réaliser.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget d'investissement 2023 et propose l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre	RAR 2022	Nouveaux Crédits votés au BP 2023	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2023	Montant total ouvert en 2023	Crédits pouvant être ouvert au titre de l'article L1612-1 CGCT	Proposition
Chap.204	41 511.00€	1 489.00€	_	1 489.00€	372.25€	350.00€
Chap.21	36 695.98€	287 904.02€	6 730.00€	294 634.02€	73 658.51€	50 000.00€
Chap.23	565 439.22€	741 693.93	-	741 693.93€	185 423.48€	50 000.00€
Opération n°10 - ST		12 500.00€	-	12 500.00€	3 125.00€	1 500.00€
Opération n°11 - Voirie		92 000.00€	10 300.00€	102 300.00€	25 575.00€	-
Opération n°12 - Resistub		312 300.00€	-	312 300.00€	78 075.00€	10 000.00€

Reçu en préfecture le 22/12/2023 52LO

Publié le

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ID: 085-218502367-20231221-12_21_2023_05-DE

OUVRE les crédits budgétaires dans l'attente du vote du budget primitif 2024, tel que présenté ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budgets primitif 2024.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023 06-DE

Réf: D2023 12 21 06

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice: Présents:

10 10

Votants:

Votes

Pour: Abstention:

Contre:

0 0

10

Date d'Affichage 26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES: DEMANDE DE DOTATION AUPRES DE L'ETAT (DETR/DSIL 2024)

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l'aménagement des liaisons douces dans le cadre du programme DETRE-DSIL 2024.

Ce programme est potentiellement subventionnable. En effet le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité fait partie des opérations prioritaires fixées par l'Etat.

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES	HE CAN LEY'S	RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant	
Maillage liaisons douces	366 819.20€	DETR-DSIL 2024 : 40%	146 727.68€	
		Fonds Verts 2024 : 40%	146 727.68€	
		Auto-financement	73 363.84€	
TOTAL	366 819.20 €		366 819.20€	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de déposer une demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre du programme DETR-DSIL 2024 pour l'aménagement de liaisons douces
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dess us
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Le secrétaire de séance Jean-Philippe GODET



Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023 07-DE

Réf: D2023_12_21_07

SLOW

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice: Présents: 10 10 Votants:

Votes

Pour: 10 Abstention: 0 0 Contre:

Date d'Affichage 26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES: DEMANDE DE DOTATION AUPRES DE L'ETAT (FONDS VERT)

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l'aménagement des liaisons douces dans le cadre du programme Fonds Vert 2024.

Ce programme est potentiellement subventionnable. En effet le développement des mobilités durables en zones rurales fait partie des opérations prioritaires fixées par l'Etat (axe 3 - Cadre de Vie).

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Maillage liaisons douces	366 819.20€	DETR-DSIL 2024 : 40%	146 727.68€
		Fonds Verts 2024 : 40%	146 727.68€
		Auto-financement	73 363.84€
TOTAL	366 819.20 €		366 819.20€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de déposer une demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre du programme Fonds Vert 2024 pour l'aménagement de liaisons douces
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessous
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Le secrétaire de séance Jean-Philippe GODET

Reçu en préfecture le 22/12/2023 SILOW

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023 08-DE

Réf: D2023_12_21_08

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 16 Présents: 10 Votants: 10

Votes

Pour: 10 Abstention: 0 O Contre:

Date d'Affichage 26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: RELAMPING DE LA SALLE DE TENNIS ET SALLE OMNISPORTS: DEMANDE DE **DOTATION AUPRES DE L'ETAT (FONDS VERT)**

M. le Maire présente le chiffrage pour le relamping de la salle de tennis et de la salle omnisports.

Ce programme est potentiellement subventionnable par l'Etat dans le cadre du programme Fonds Vert 2024. En effet la transition énergétique fait partie des opérations prioritaires fixées par l'Etat (axe 1).

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Relamping salle de tennis	13 961.07€	Fonds Vert 2024 : 60%	19 823.90€
Relamping salle omnisports	19 078.77€		
		Auto-financement	13 215.94€
TOTAL	33 039.84 €		33 039.84€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de déposer une demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre du programme Fonds Vert 2024 pour le relamping des salles de tennis et omnisports
- VALIDE le plan de financement présenté ci-dessous
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Le secrétaire de séance Jean-Philippe GODET



Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12_21_2023_09-DE

Réf: D2023_12_21_09

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : Présents : 16 10

Votants :

10

10

Votes

Contre:

Pour : Abstention :

0 0

Date d'Affichage 26/12/2023 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

<u>Objet : ADHESION AU SERVICE DE PRESTATION PAIE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE : SIGNATURE DE LA CONVENTION</u>

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2011, la communauté de communes du Pays des Achards prend en charge financièrement la prestation paie assurée par le Centre de Gestion de la Vendée pour l'ensemble des communes.

Depuis 2021, la communauté de communes effectue directement ses paies et ne fait donc plus appel au service « prestation paie » mais continue à prendre en charge financièrement le service au nom des communes.

Lors du bureau communautaire du 18 octobre dernier, il a été décidé que cette dépense revienne aux communes directement.

M. le Maire présente la convention avec le Centre de Gestion de la Vendée, conclue pour une durée de 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite du 31 décembre 2028.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE la convention d'adhesion au service « Prestation paie » du Centre de Gestion de la Vendée
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire_ Joël BRET



Le secrétaire de séance Jean-Philippe GODET

3



Envoyé en préfecture le 22/12/2023 Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12 21 2023 10-DE

Réf: D2023_12_21_10

5400

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : Présents: 10 10 Votants:

Votes

Pour: 10 Abstention: 0 0 Contre:

Date d'Affichage 26/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: CREATION d'EMPLOI SAISONNIER ET D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT **TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ANNEE 2024**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées, tant administratives qu'en termes de gestion du personnel, pour assurer le bon fonctionnement des services ou en cas de certains événements.

La loi du 26 janvier 1984 relative au Statut de la Fonction Publique Territoriale permet aux collectivités d'avoir recours à des emplois contractuels : il est ainsi possible de créer un emploi saisonnier pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois. Les agents ainsi recrutés ne peuvent travailler que 6 mois maximum sur 12 au sein de la collectivité. De même, il est possible de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum sur 18 mois consécutifs.

M. le Maire précise à l'Assemblée que ces postes seront pourvus en fonction des besoins rencontrés par les services communaux, ce qui signifie qu'ils peuvent rester non pourvus. L'affectation de ce personnel pourra se faire indistinctement sur les différents services de la commune (administratif, technique, entretien).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- DE CREER 2 postes saisonniers d'adjoint administratif ou technique territorial pour une durée de six mois sur une période de 12 mois, pour l'année 2024,
- DE CREER 2 postes pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif ou technique territorial pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois, pour l'année 2024,
- PRECISE que M. le Maire mettra en œuvre les modalités de recrutement correspondantes aux besoins rencontrés,

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12_21_2023_10-DE

- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de ces différents postes et tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET





Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231221-12_21_2023_11-DE

Réf: D2023_12_21_11

5404

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 21 Décembre 2023

Date de la Convocation 15/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 16 Présents: 10 Votants: 10

Votes

Pour: 10
Abstention: 0
Contre: 0

Date d'Affichage 26/12/2023 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, PATRON Gary

M. GODET Jean-Philippe, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPONIBILITE DE MME PEREDO AMELIE ENTRE LA COMMUNE DE ST JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Une convention en date du 13 mars a été établi entre la commune de St Julien des Landes et la commune de Beaulieu-sous-la-Roche pour définir les modalités de mise à disposition de Mme PEREDO Amélie, agent en charge de la comptabilité.

La commune de Beaulieu-sous-la-Roche a demandé une augmentation du temps de mise à disposition de Mme PEREDO de 30% à 40%.

M. le Maire propose d'accepter la demande de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche.

Le temps de Mme PEREDO serait décomposé :

- 50% commune de St Julien des Landes
- 40% commune de Beaulieu sous la Roche
- 10% commune de Martinet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE l'avenant n°1 à la convention de mise à disponibilité de Mme PEREDO Amélie entre la commune de St Julien des Landes et la commune de Beaulieu sous la Roche,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET



Le secrétaire de séance Jean-Philippe GODET